



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Le Ministre

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 12 février 2026

Objet : Question parlementaire n° 3600 du 4 février 2026 de Madame la Députée Stéphanie Weydert concernant « Accès aux alarmes incendie adaptées pour les personnes sourdes et malentendantes ».

Madame la Ministre,

En date du 4 février 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Stéphanie Weydert.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden